

Gouvernement du Québec

Décret 920-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de trois membres québécois au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de l'annexe à la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse (L.R.Q., c. O-5), l'Office est administré par un conseil d'administration composé de huit membres québécois et de huit membres français désignés respectivement par le gouvernement du Québec et par celui de la République française, et que, pour chaque membre, un suppléant est désigné;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, la durée des fonctions des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse est de quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le gouvernement du Québec choisit cinq membres titulaires et leur suppléant représentant les ministères intéressés et les trois autres et leur suppléant parmi des personnes qualifiées;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Pierre Raymond, nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret 578-93 du 28 avril 1993, se terminait le 27 avril 1997 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Brodeur a aussi été nommé membre titulaire de ce conseil d'administration par le décret susmentionné, que son mandat est expiré, et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Carole Diodati a été nommée membre titulaire de ce conseil d'administration par le décret 1615-93 du 24 novembre 1993, que son mandat expire le 23 novembre 1997 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement à l'expiration de son mandat;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres titulaires du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes:

— monsieur Pierre Brodeur, coordonnateur aux Relations extérieures du ministère de l'Éducation;

— monsieur Fernand Daoust, vice-président, Affaires internationales et canadiennes, Fonds de solidarité des travailleurs québécois en remplacement de monsieur Pierre Raymond;

QUE madame Aline Borodian, pharmacienne, soit nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter du 24 novembre 1997 en remplacement de madame Carole Diodati.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28226

Gouvernement du Québec

Décret 921-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT le financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais

ATTENDU QU'en septembre 1995, le gouvernement du Québec décidait de participer au financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais;

ATTENDU QU'en décembre 1996, le Secrétariat au développement des régions augmentait de 2 M\$ l'enveloppe des crédits du Conseil régional de développement de l'Outaouais, afin d'assurer sa participation au financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais;

ATTENDU QU'en décembre 1996, le Secrétariat au développement des régions, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, avait le mandat de réévaluer les modalités et l'échéancier de financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions:

QUE le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Secrétariat au développement des régions, pour et au nom du gouvernement, soit autorisé à consentir un prêt de 12,8 M\$ à la Société de diversification économique de l'Outaouais;

QUE le Secrétariat au développement des régions soit autorisé à augmenter de 2,4 M\$ l'enveloppe de crédits du Conseil régional de développement de l'Outaouais, à raison de 0,8 M\$ par année, à compter de l'exercice